



## Extrait du registre des délibérations

**Du Conseil Municipal  
De la Commune d'EMBRUN**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500468-20250626-2025110-DE

Accusé certifié exécutoire

**Séance du 26 Juin 2025**

Réception par le préfet : 01/07/2025

Délibération n° **2025-110 R**  
Objet : **Services périscolaires -  
règlement intérieur**

L'an deux mille vingt-cinq, le Vingt Six Juin à 18h00,  
Le conseil municipal de la commune d'EMBRUN,  
Légalement convoqué le Treize Juin deux mille vingt-cinq à la  
Salle de la Manutention,  
Sous la présidence de Madame Chantal EYMELOUD, Le Maire,  
Secrétaire de séance : Madame Ouria BLANCHET, à  
l'unanimité  
Nombre de membres en exercice : 29  
Nombre de membres présents : 19  
Nombre de votants : 29

### Présents :

Madame Chantal EYMELOUD, Monsieur Marc AUDIER, Monsieur Christian PARPILLON, Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL, Madame Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA, Madame Audrey CEARD, Madame Ouria BLANCHET, Monsieur Bernard FANTI, Monsieur Jean Claude DOU, Monsieur Vincent ESMIEU, Monsieur Gérard MARCELLIN, Monsieur Denis GRAS, Monsieur Alexandre DIDIER, Monsieur Christian GUENEAU, Madame Barbara GASQUET, Madame Annick BOUSSIÈRE, Monsieur Robert PELLISSIER, Monsieur Olivier LEFRANCOIS, Monsieur Jean Louis RIFFAUD

### Représentés :

Madame Zoïa DEPEILLE donne pouvoir à Madame Chantal EYMELOUD  
Monsieur Christian COULOUMY donne pouvoir à Monsieur Marc AUDIER  
Madame Wiebke SILVE donne pouvoir à Monsieur Christian PARPILLON  
Madame Jehanne MARROU donne pouvoir à Madame Audrey CEARD  
Madame Valérie BARTHELON donne pouvoir à Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL  
Madame Nathalie BERNARD donne pouvoir à Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA  
Monsieur Patrice RENOUF donne pouvoir à Madame Ouria BLANCHET  
Madame Claire SARDY donne pouvoir à Monsieur Alexandre DIDIER  
Madame Véronique CONSTANS donne pouvoir à Monsieur Olivier LEFRANCOIS  
Monsieur Pierre BRUYAT donne pouvoir à Monsieur Robert PELLISSIER

-----  
Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il est nécessaire d'organiser chacun des services périscolaires de la commune : accueil périscolaire, restauration scolaire, transports scolaires etc...

Madame le Maire indique qu'un règlement intérieur des services périscolaires est remis chaque année aux familles utilisatrices de ces services.

Ce règlement sera susceptible d'évoluer, en fonction notamment des conditions sanitaires ou selon les effectifs d'enfants accueillis.

Madame le Maire entendu

Vu le projet de règlement intérieur des services périscolaires

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Adopte** le règlement intérieur des services périscolaires

Fait à Embrun,  
Le 30 Juin 2025  
Madame Le Maire  
Chantal EYMEOUD

